Programme scolaire du IVme arrondissement : 1904-1905

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **33 (1904)**

Heft 9

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

général de la jeunesse studieuse dans le canton de Fribourg se trouve ainsi être de 27 156, soit 1 élève sur 5 habitants.

Le total des dépenses scolaires monte à 1 336 597 fr., dont 972 275 fr. sont payés par les communes et 364 322 fr. par l'Etat; la dépense par habitant à ce sujet est de 10 fr. 40. Le canton qui dépense le plus sous ce rapport est Zurich (26 fr. 90 par habitant), et celui qui dépense le moins est Uri (3 fr. 30). F.

Programme scolaire du IVme arrondissement
1904-1905

I. Instruction religieuse.

1er, 2me et 3me cours. — Ancien Testament. — Répétition de l'histoire de l'Eglise, p. 227. — Voir programme général, p. 6 et 7.

II. Lecture.

Cours inférieur. — 1re année : Syllabaire et 1re partie du 1er degré. (Dans les classes avancées, depuis 81 à la fin.)

2me année : Livre du 1er degré, selon programme général, p. 8 et 9.

Cours moyen. — IIme degré : a) *Lectures morales,* chap. 1 à 12 ;

b) *Règne animal*, chap. 1 à 18 ;

c) *Règne végétal*, chap. 1 à 16 (pendant le semestre d'été)

Cours supérieur. — IIIme degré : a) *Lectures morales*, chap. 4, 5, 6, 9, 12, 14, 17, 21, 22, 23 ;

b) *Lectures littéraires,* chap. 2, 3, 8, 14, 21, 23, 24, 29, 30, 40, 62, 66 ;

c) *Lectures littéraires facultatives*, chap. 4, 10, 11, 23, 25, 26, 35 ;

d) *Hygiène*, chap. 1, 3, 4, 6 ;

e) *Lectures scientifiques*, l'homme, chap. 1 à 5 (facultatif) ;

f) *Connaissances usuelles*, chap. 1 à 9 (facultatif).

Observations. — Le cours supérieur fera une revision du degré moyen avec le 2me cours, et celui-ci s'initiera au IIIme degré avec le cours supérieur. Les leçons seront alors simultanées.

III. Récitation.

1er cours. — Les récitations se feront concurremment avec les lectures. Voir programme général, p. 8 et 9.

2me cours. — Poésies renfermées dans la partie du programme de lecture. — Quelques lettres modèles du IIme degré.

3me cours. — Chap. 3, 21, 29, 43, 48, 64 (obligatoire). — Chap. 16, 17, 28, 33, 50, 69 (facultatif).

IV. Grammaire et orthographe.

a) *Grammaire.* — Voir programme général, p. 10 à 15.

b) *Orthographe.* — *1er cours.* — Voir programme général, p. 10 et 11 ;

2me cours. — Les chap. 1 à 12 des *Lectures morales ;* les chap. 1 à 8 du *Règne animal*, et les chap. 4, 6, 7, 8 et 10 du *Règne végétal* seront surtout étudiés au point de vue de l'orthographe. L'examen roulera spécialement sur les chapitres précités. — Appendice grammatical. — Dictées préparées.

3me cours. — *a*) Comme au cours moyen ;

b) Les chap. 4, 9, 12, 14 et 24 des *Lectures morales ;* les chap. 2, 23, 24, 40 et 62 des *Lectures littéraires,* et les chap. 3 et 6 de l'*Hygiène.* — Appendice grammatical. — Dictées préparées.

N.-B. — D'autres chapitres peuvent aussi être étudiés au point de vue grammatical et orthographique.

V. Rédaction.

1er cours. — Voir programme général. — Sujets du 1er degré. — Description de quelques gravures.

2me cours. — *a*) Livre de lecture du degré moyen : Lettres no 1 à 9. Reproduction écrite et imitations. — Consulter le *Bulletin pédagogique ;*

b) Descriptions et narrations tirées des lectures prescrites, comme aussi des parties géographiques et historiques indiquées ci-après. — Gravures.

3me cours. — *a*) Livre de lecture du degré moyen : Lettres 1 à 9. Sujets d'imitation.

b) Livre de lecture du degré supérieur : Descriptions et narrations tirées des lectures prescrites, ainsi que de l'histoire et de la géographie ;

c) Sujets du IIIme degré : Applications et imitations. — Descriptions géographiques, voyages, narrations historiques. — Gravures.

VI. Arithmétique.

1er cours. — 1re et 2me séries. — Voir programme général, p. 19 et suivantes.

2me cours. — 3me et 4me séries. — Voir programme.

3me cours. — 5me et 6me séries. — Voir programme.

N.-B. — Pour l'étude de la 6me série, consulter le *Bulletin pédagogique* de mai 1901.

VII. Comptabilité.

2me et 3me cours. — Comptes, notes, quittances. — Comptes de caisse. — Exercices des séries de calcul.

VIII. Géographie.

1er cours. — Notions élémentaires tirées, en partie, du Livre de lecture. — Voir programme, p. 25.

2me cours. — Le district. Le canton de Fribourg. — Voir programme, p. 26.

3me cours. — *a*) La Suisse ;

b) Description des cantons, groupés par régions. — Voir programme, p. 26. — Actualités.

IX. Histoire.

2me et 3me cours. — Histoire de la Suisse jusqu'à la fondation de la Confédération : 1291. Livres de lecture IIme et IIIme degrés. — Voir programme, p. 28.

X. Instruction civique.

2me cours. — La famille, l'école, la commune et la paroisse. — Voir programme, p. 29.

3me cours. — Etude spéciale du canton. Revue du district, de la commune et de la paroisse. — Voir programme, p. 29.

XI Dessin.

Voir programme, p. 31 et 32, et modèles fournis.

XII. Chant.

Voir programme, p. 33-34.
N.-B. — 1° Les chants à étudier seront indiqués plus tard ;
2° En attendant, revue du plain-chant et des chants déjà étudiés ;
3° Solfège (musique et plain-chant). *Inspectorat scolaire.*

PROGRAMME SCOLAIRE DU Ier ARRONDISSEMENT

1904-1905

I. Histoire sainte.

Etude de l'*Ancien Testament*, plus ou moins détaillée selon les cours. Au cours inférieur, emploi de tableaux.

II. Lecture.

Cours inférieur. — 1re année, semestre d'été : Les tableaux de lecture, plus les dix premiers chapitres du 1er degré.

2me année, semestre d'été : partie III, « Les alentours de la maison », p. 49 à 64, n° 24 non compris.

Semestre d'hiver, deux sections réunies : p. 10 à 48.

Cours moyen. — Semestre d'été : les chap. relatifs aux mammifères et aux oiseaux, jusqu'au chap. 20. — En hiver, terminer l'étude du règne animal, reptiles, poissons, insectes, et Lectures morales : les seize premiers chapitres, p. 5 à 24. — Lettres à lire, étudier et appliquer dans le courant de l'année : nos 1, 2, 3, 7, 8, 11, 12, 17, 20, 22 et 24.

Cours supérieur. — *a*) Lectures morales : les dix premiers chapitres ; *b*) Lectures littéraires : chap. 1 à 24 exclusivement ; *c*) Lectures scientifiques : L'homme, chap. 1 et 2, Le ciel, trois premiers chapitres. — Les lois physiques, chap. 1 et 5 ; *d*) Hygiène : chap. 1, 2 et 3 ; *e*) Connaissances usuelles : les quatre premiers chapitres.

III. Récitation.

Exercices en prose et en vers tirés des chapitres à l'étude.

IV. Grammaire et orthographe, rédaction, calcul oral et écrit, selon le programme général.

V. Géographie.

Cours inférieur. — Géographie locale (enseignement intuitif). Le district de la Broye.

Cours moyen. — Le canton de Fribourg, au triple point de vue physique, agricole et industriel. — La Suisse, étude élémentaire au point de vue physique.

Cours supérieur. — La Suisse en général, p. 245 à 279. — L'Europe, étude élémentaire, p. 359 à 369, IIIme degré.